

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 13 AVRIL 2023

DELIBERATION N°036-4-2023

**OBJET : Adhésion à l'éco-organisme ADIVALOR
pour la collecte expérimentale de déchets
agricoles (FIFU et FAUe)**

Date de convocation : 31/03/23

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 40

- Titulaires : 39

- Suppléants : 1

Absents : 10

- Dont représentés : 6

Votants : 46

- Pour : 43

- Contre : 2

- Abstention : 1

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Laurent COTTIN à Laurent LIBRERO, Patrice JOLY à Florence BERLO, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Fabienne PETITRENAUD à Marc PERRIN, Georges FLECCQ à Christiane GADREY

Secrétaire de séance : Marie-Christine GROSCHE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Considérant que la collecte des déchets agricoles n'est pas suffisamment assurée sur le territoire de la communauté de communes ;

Considérant que l'éco-organisme ADIVALOR est compétent pour l'enlèvement de ces déchets et que l'adhésion est gratuite pour les collectivités ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide d'adhérer à l'éco-organisme ADIVALOR à titre expérimental pour l'année 2023.
2. Approuve le principe d'une participation des agriculteurs participant à ce dispositif.
3. Autorise le Président à signer le formulaire d'adhésion et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la recherche de financements extérieurs.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Marie-Christine GROSCHE

